MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté portant désignation du site Natura 2000 VALLEE DE LA LOIRE DU LOIRET (zone de protection spéciale)

DEVN0751722A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

Arrête :

Art. 1er - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 VALLEE DE LA LOIRE DU LOIRET » (zone de protection spéciale FR2410017) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/380000 ainsi que sur les sept cartes au 1/50000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département du Loiret : Baule, Beaugency, Beaulieu-sur-Loire, Bonny-sur-Loire, Bou, Briare, Chaingy, La Chapelle-Saint-Mesmin, Châteauneuf-sur-Loire, Châtillon-sur-Loire, Chécy, Combleux, Dampierre-en-Burly, Dry, Germigny-des-Prés, Gien, Guilly, Jargeau, Lailly-en-Val, Lion-en-Sullias, Mardié, Mareau-aux-Prés, Meung-sur-Loire, Nevoy, Orléans, Ousson-sur-Loire, Ouvrouer-les-Champs, Ouzouer-sur-Loire, Poilly-lez-Gien, Saint-Aignan-le-Jaillard, Saint-Ay, Saint-Benoît-sur-Loire, Saint-Brisson-sur-Loire, Saint-Denis-de-l'Hôtel, Saint-Denis-en-Val, Saint-Firmin-sur-Loire, Saint-Gondon, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Martin-sur-Ocre, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saint-Père-sur-Loire, Sandillon, Sigloy, Sully-sur-Loire, Tavers.

Art. 2 - La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 Vallée de la Loire et du Loiret » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1er ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture du Loiret, à la direction régionale de l'environnement du Centre, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Art. 3 - L'arrêté du 23 décembre 2003 portant désignation du site Natura 2000 « site Natura 2000 Vallée de la Loire et du Loiret » (zone de protection spéciale) est abrogé.

Art. 4 - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 MAI 2007

Nelly OLIN

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR2410017 VALLEE DE LA LOIRE DU LOIRET
(zone de protection spéciale)

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement

A026	Aigrette garzette	*Egretta garzetta*
A246	Alouette lulu	*Lullula arborea*
A132	Avocette élégante	*Recurvirostra avosetta*
A094	Balbuzard pêcheur	*Pandion haliaetus*
A157	Barge rousse	*Limosa lapponica*
A023	Bihoreau gris	*Nycticorax nycticorax*
A072	Bondrée apivore	*Pernis apivorus*
A082	Busard Saint-Martin	*Circus cyaneus*
A166	Chevalier sylvain	*Tringa glareola*
A031	Cigogne blanche	*Ciconia ciconia*
A151	Combattant varié	*Philomachus pugnax*
A133	Oedicnème criard	*Burhinus oedicnemus*
A131	Echasse blanche	*Himantopus himantopus*
A272	Gorgebleue à miroir	*Luscinia svecica*
A027	Grande Aigrette	*Ardea alba*
A196	Guifette moustac	*Chlidonias hybridus*
A197	Guifette noire	*Chlidonias niger*
A068	Harle piette	*Mergellus albellus*
A229	Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*
A073	Milan noir	*Milvus migrans*
A176	Mouette mélanocéphale	*Larus melanocephalus*
A236	Pic noir	*Dryocopus martius*
A338	Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio*
A140	Pluvier doré	*Pluvialis apricaria*
A195	Sterne naine	*Sterna albifrons*
A193	Sterne pierregarin	*Sterna hirundo*

2 - Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2ème alinéa) du code de l'environnement

A053	Canard colvert	*Anas platyrhynchos*
A036	Cygne tuberculé	*Cygnus olor*
A182	Goéland cendré	*Larus canus*
A459	Goéland leucophée	*Larus cachinnans*
A391	Grand Cormoran	*Phalacrocorax carbo*
A028	Héron cendré	*Ardea cinerea*
A179	Mouette rieuse	*Larus ridibundus*

Fait à Paris, le 4 MAI 2007

Nelly OLIN